

MAIRIE  
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Quorum..... 8

Présents..... 13

Votants..... 15

Procurations..... 2

Date de la convocation : 08/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 12 avril à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,

Sous la présidence de Monsieur VIDAL Claude, maire

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA  
Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, Messieurs ASSIÉ Allan,  
DAUMAS Jean-Michel, QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude,  
VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.PROCURATIONS : Madame VIDAL Nadine a donné procuration à Madame  
JUANABERRIA Anne-Marie, Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné  
procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien,SECRETARE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné  
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.SEANCE N° 8  
DELIBERATION N° 10  
BUDGET ANNEXE DU VILLAGE VACANCES 2024  
VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Aurélie MASSON, adjointe au Maire, pour présenter le budget primitif du village vacances 2024.

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 260 036.33 €.
- La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 30 290.70 €.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 15 voix pour

- D'ARRÊTER le budget primitif du village vacances de l'exercice 2024.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signéLe secrétaire de séance  
Damien QUATREFAGESLe Maire  
Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ..... 22 AVR. 2024

- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le ..... 22 AVR. 2024Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.